



République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Direction générale des services
JNV/SM/MS
N°AR-2025-067

ARRETE DU MAIRE

Objet : ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME STEPHANIE MACZUHA, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 2122-19,

Vu l'article 4 de loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Considérant que Madame Stéphanie MACZUHA exerce les fonctions de Directrice Générale des Services,

Considérant la nécessité de lui permettre en qualité de Directrice Générale des Services, d'intervenir sans délai en matière d'occupation privative du domaine,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Maire de Marly, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Stéphanie MACZUHA, Directrice Générale des Services, en cas d'empêchement de signature de Monsieur Thibaut SPILLEBOUT, Directeur des Services Techniques, à compter du 4 mars 2025 pour les autorisations d'occupation du domaine public.

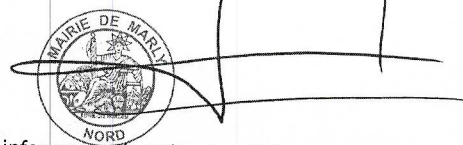
Article 2 : La signature des arrêtés pris en vertu de la présente délégation sera précédée de la mention « Pour le Maire par délégation, la Directrice Générale des Services ». Lesdits arrêtés viseront la présente délégation.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera dûment publié et notifié à l'intéressée.

Fait à Marly, le 3 mars 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Notifié le :

Signature des agents :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 06/03/2025
et de la publication le 06/03/2025